

Extraits des délibérations du conseil municipal en date du 10.12.2012 et approuvées lors du conseil du 04.02.2013

la réalisation des peintures. Le bâtiment sera raccordé au réseau d'électricité mi janvier.

CHANGEMENT OU MODIFICATION DE CHAUDIERES :

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Société AMODEV, représentée par Mme MACHUT, pour un coût de 2 950 €uros H.T. L'appel d'offres a été lancé. Trois entreprises ont participé à la visite des différents lieux accueillant les chaudières. Il a été intégré dans le dossier de consultation des entreprises la maintenance des chaudières pendant 5 ans.

RUE DE LA GARE :

Dans le cadre des ventes rue de la Gare, Monsieur le Maire précise que l'ensemble des bâtiments ont été vendus au même prix alors que la qualité de la structure (murs et couvertures) n'était pas la même pour tous les lots. Ainsi pour dédommager les acquéreurs, la Commune de Conty a pris en charge les fournitures ou travaux suivants : raccordement au gaz de l'immeuble Lombard, mur de soutènement du local Renaux et fourniture de parpaings. Ces interventions représentent au maximum 5000 €uros.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse tient à préciser qu'elle avait émis un avis défavorable,

En ce qui concerne la vente à M. Mme ADOLPHE, le Notaire demande à ce que la Commune dépose en consignation la somme correspondant aux travaux de voirie qui seront réalisés lors du départ définitif du GRAP en 2014, avant de régulariser cette vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de différer les travaux et autorise le Maire à procéder à cette consignation conformément à l'article R 442.13 du code de l'urbanisme.

Il vous est possible de consulter l'intégralité de ce compte-rendu sur le site internet de la ville de Conty (www.ville-conty.fr), où d'en faire la demande à un Maire-adjoint.

3ème édition des parcours du cœur

Le 7 avril prochain aura lieu une randonnée pédestre d'environ 5kms, ainsi qu'une randonnée VTT en faveur des parcours du cœur. Cette manifestation est organisée par la commission présidée par François STACHURSKI.

Le but est de récolter des fonds pour la Fédération Française de Cardiologie.

**Rendez-vous à 9h30
devant la Maison des enfants**

La participation minimale est de 1€.



Ce sera l'occasion de se retrouver ensemble pour un moment convivial et généreux.

Un rafraîchissement sera offert à chaque participant après la randonnée.

Pour tout renseignement, contacter Edwige LECOINTE, Mairie de Conty, 03.22.41.66.55.

La FNATH s'installe en mairie

Désormais les permanences de la FNATH Fédération Nationale des Accidentés du Travail et de la vie se dérouleront en Mairie :

Le 2ème samedi du mois

À partir de 14h00

Sa mission est de défendre les accidentés du travail, des maladies professionnelles et de la vie en général, par un juriste du comité départemental.



Vous avez des travaux à réaliser ?



Le Pact Adrim tient une permanence en mairie tous les **3ème mardis de chaque mois de 16h00 à 17h00.**

Leur mission est de se rapprocher des propriétaires qui veulent réaliser des travaux dans leur logement, de les conseiller, de les aider à rechercher les financements et constituer les

Extraits des délibérations du conseil municipal en date du 10.12.2012 et approuvées lors du conseil du 04.02.2013

I – LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE LUZIERES » :

Le diagnostic archéologique est terminé et nous sommes dans l'attente du rapport de l'INRAP.

La demande de permis d'aménagement a été déposée et M. SEIGNEUR, architecte s'occupe du dossier d'appel d'offres.

La Communauté de Communes a versé à la commune la somme de 25 000 Euros pour le terrain qui sera mis à disposition du Service Départemental d'Incendie. Le sondage de sol sur le terrain destiné à la caserne des pompiers ne pose pas de problème.

II – VENTE DE TERRAIN ROUTE DE BELLEUSE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à vendre à M. Mme LECLERCQ Gérard la parcelle cadastrée section ZK n°200 d'une superficie de 400m², moyennant la somme de 2000 Euros. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme son accord pour l'échange de terrain entre la Commune de CONTY et M. Mme FOUCAULT-HORVATH Jim.

Cet échange concerne la parcelle ZK n°197 de 519 m² appartenant à l'origine aux époux FOUCAULT-HORVATH et la parcelle ZK n°202 de 323 m² appartenant à la Commune de CONTY. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge pour moitié par les époux FOUCAULT-HORVATH et la Commune de CONTY s'engage à mettre en place la clôture.

III – VENTE IMMEUBLE RUE DU GENERAL DEBENEY :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition d'AGENA, qui souhaite acquérir le centre d'hébergement d'urgence composé de 5 logements rue du Général Debeney, moyennant la somme de 134 100 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de l'immeuble à 141 600 Euros et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente.

IV – AUGMENTATION SURTAXE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :

Compte tenu des investissements réalisés cette année (remplacement des branchements en plomb, canalisation rue Debeney, renforcement rue de la Ligue), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la surtaxe d'eau potable et la faire passer à 0,70 € par m3 et maintenir la surtaxe d'assainissement à 0,70 € par m3. Pour une famille ayant une consommation de 120 m3 par an, cette augmentation représentera 7 Euros par an. Sur consommation annuelle d'environ 60 000 m3, ceci



représentera une recette supplémentaire pour la Commune de 3 600 Euros.

V – REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Lors du remplacement des branchements en plomb, il s'est avéré que la liste fournie par la SAUR n'était pas exacte et que certains immeubles avaient été oubliés.



Après une visite sur les lieux, il s'avère qu'environ 80 branchements sont à ajouter. Ils sont situés dans les rues suivantes : rue Caroline Follet, rue Henry Dunant et rue de la Ligue.

Le coût estimatif des travaux est de 101 290 Euros H.T. Le Conseil Municipal sollicite une aide de 35% dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Cette dernière tranche de travaux fera l'objet d'une mise en concurrence.

VIII – POINT SUR LES TRAVAUX :

• **AFFAISSEMENT RUE DEBENEY :**

Le Conseil Général de la Somme nous a transmis le rapport d'expertise du Cabinet GINGER. Il est indiqué que nous ne sommes pas en présence de cavités, mais plutôt de zones de sol dont les natures et compacités des matériaux sont hétérogènes.

Dès le 11 décembre 2012, l'entreprise EUROVIA (pour le compte du Conseil Général) va procéder à la réfection de l'affaissement. Les travaux devraient durer deux à trois jours.

Une fois que la réfection de la chaussée sera effectuée, la Commune pourra mettre en place son nouveau plan de circulation après information de la population et pose des panneaux. Il est proposé de maintenir le stationnement de la rue du Général Debeney jusqu'à ce que le Conseil Général refasse la route avant rétrocession à la Commune.

M. le Maire propose également à l'assemblée de réfléchir sur la modification du stop en bas de la route de Belleuse.

• **RUE DE LA LIGUE :**

Les travaux sont en partie achevés. Reste à réaliser l'électricité côté Poste.

• **LOCAL COMMERCIAL RUE DE LA GARE :**

M. le Maire rappelle que ce local est destiné à accueillir (en location) l'entreprise DAVE, plombier, chauffagiste. Les travaux sont pratiquement achevés. Il est précisé que l'entreprise a pris en charge l'achat du carrelage et